



"CAR SHOW POLE"

LE GRAND CHALLENGE

7 DECEMBRE 2008

REGLEMENT



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES

www.asapole.org

Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues

Tél : 04-66-34-00-16 Mail : contact@asapole.org

PROGRAMME

➤	Parution du règlement	31 Octobre 2008
➤	Ouverture des engagements	3 Novembre 2008
➤	Clôture des engagements	1 ^{er} Décembre 2008 – 00 heure (minuit)
➤	Vérifications administratives	Dimanche 7 Décembre 2008 de 8 h. à 10 heures
➤	Vérifications techniques	Dimanche 7 Décembre 2008 de 8 h. à 10 heures 15
➤	1 ^{ère} Réunion du Collège	Dimanche 7 Décembre 2008 à 10 h. 15
➤	Affichage des admis à la course	Dimanche 7 Décembre 2008 de 10 h. 30
➤	Reconnaisances	Dimanche 7 Décembre 2008 de 10 h. 45 à 12 heures
➤	Course	Dimanche 7 Décembre 2008 de 14 h. à 18 heures
➤	Remise des prix	Dimanche 7 Décembre 2008 : 15 mn après l' arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L' ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES, avec le concours du POLE MECANIQUE D' ALES, organise le 7 décembre 2008, une épreuve automobile nationale sous forme de sprint (voir règlement Course de Côte) dénommée :

CAR SHOW POLE « Le Grand Challenge »

Cette épreuve ne compte pour aucun championnat ni coupe .

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional du sport automobile Languedoc Roussillon et la fédération française du sport automobile (permis d'organiser N° **R 400** en date du **7 Octobre 2008**)

1-1 : OFFICIELS DE L'EPREUVE :

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Président	Georges GUIBERT
	Membres	Guy MALLEMANCHE – Jean Michel DEPONDY
DIRECTION DE COURSE	Directeur de course	Michel CAMMAN
	Directeur adjoint	Armand HAY
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET DE LA PUBLICITE		Jean Claude CHRISTOL
COMMISSAIRES TECHNIQUES		Yvon JOURNAUX - Jean Pierre ROLLAND
RESPONSABLE MEDICAL		Dr Michel ROMIEU
ORGANISATEUR TECHNIQUE		ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES
CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE		Jacques FURET
CHRONOMETREURS		Jean Pierre FAYARD - Rosy CARRION
CLASSEMENTS ET MOYENS INFORMATIQUES		Georges O' CONNELL
RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES		Claude COURET - Georges O' CONNELL
MISE EN PLACE DES MOYENS ET SECURITE		Jean Pierre FAYARD – Jacques MARONCLE – Pierre ESTEVE – Alain BASTID

1.2.1 VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives auront lieu le dimanche 7 décembre 2008 de 8 h. 00 à 10 h. 00
 Les vérifications techniques auront lieu le dimanche 7 décembre 2008 de 8 h. 15 à 10 h. 15.

En cas de litige des vérifications techniques pourront avoir lieu au Garage PEREZ 30100 – ALES.

Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC de l'heure .

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le casque
- La combinaison
- Les gants

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 DEMANDE D' ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Tout concurrent qui désire participer au 1^{er} Grand Challenge doit adresser la demande d'engagement (jointe au présent règlement) dûment complétée avant le **1^{er} décembre 2008 à minuit (00h)**, au secrétariat ASA POLE MECANIQUE , Vallon de Fontanes – 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Tél / Fax : 04-66-34-00-16 Mail : contact@asapole.org

Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum

3.2 CONCURRENENTS ADMIS

3.2.1 : Est admise , sur invitation, toute personne de plus de 18 ans licencié FFSA ou FIA en 2008.

3.2.2 – Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **170 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **170 € x 2**

3.2.3 – La demande d'engagement

Une demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des documents suivants :

- Photocopie de la première page de fiche d'homologation de la voiture
- Photocopie de la carte grise de la voiture ou document correspondant
- Photocopie du permis de conduire du conducteur
- Photocopie de licence du conducteur
- Attestation du propriétaire avec photocopie de sa carte d'identité si le véhicule n'appartient pas au conducteur ou au concurrent
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Montant des droits d'engagement

Toute demande incomplète sera refusée.

3.2.4 – Plaintes

Tout concurrent régulièrement engagé à la course « Le Grand Challenge » s'engage sur l'honneur à ne pas porter plainte contre les biens de l'état, des collectivités territoriales, les biens privés et l'organisateur.

3.2.5 – Accord

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le code sportif international, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier.

3.3 – Equipage :

Sans objet , le pilote étant seul a bord .

3.4 – Ordre de départ

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête sauf repositionnement sur ordre de la direction de course.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures admises

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour : (80 voitures maximum)

- les voitures du groupe A (y compris les WRC-Super 2000, Kit Cars, Super 1600, R2 et R3)

- les voitures du groupe N (y compris R1)
- aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F 2000 (include les F2000 spécial) FRC , FN, FA, GT de série
- Groupe Caterham : (10 voitures maximum)
- Groupe VHC : (10 voitures maximum)

L' échappement est limité à 100 décibels. En cas d' infraction, les commissaires sportifs prononceront une pénalité pouvant aller jusqu' à l' exclusion.

4.2 Assistance et Parcs

Vous êtes responsable du comportement de vos équipes d'assistance.

4.2.1 Stand

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 6 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

5.1 – Les publicités obligatoires

Les publicités obligatoires proposées par les organisateurs sont les suivantes : (en cours de négociation)

5.2 – Publicité sur le parcours : aucune .

5.3 – Apposition des publicités organisation

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € et une de 320 € en cas de récidive.

5.4 – Publicité du concurrent

il est permis aux concurrent d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures pour autant que celle-ci :

1. Soit en conformité avec la réglementation FFSA et les règlements de la FIA
2. N'empiète pas sur les endroits réservés aux panneaux de compétitions
3. Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
4. Un bandeau de pare-brise et / ou de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Grand Challenge représente un parcours de 3,5 Km environ. Il sera effectué à 3 reprises.

Seule la première moitié des concurrents classés au classement général à l'issue de la deuxième monte, sera autorisée à participer à la troisième montée

Ex : 66 classés 33 autorisés
67 classés 34 autorisés

6.2 – Reconnaissances

Les reconnaissances se feront le 07 / 12 / 2008 de 10 h 45 à 12 h . 00, avec un passage obligatoire, sur deux autorisés. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à deux maximum.

Des contrôles seront effectués par des officiels et les sanctions prévues par la réglementation seront appliquées.

Les équipes devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance, modèle, couleur et immatriculation pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse et de bruit (100 dbs maxi) pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Au cours de leurs reconnaissances les concurrents ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. La direction de course sur rapport d'un juge de fait pourra refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

6.3 – Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Conforme au règlement FFSA

7.2 – Parc fermé

Les voitures seront en parc à l'issue du 3^{eme} tour.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve augmenté des éventuelles pénalisations.

Affichage : le 7 / 12 / 08 à l'issue de la dernière montée 15 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

1 – Classement général	10 000 € au premier .		
2- Classement par Groupe	Groupe A / FA :	Premier :	1 000 €
	Groupe N / FN	Premier :	1 000 €
	Groupe F / F 2000 :	Premier :	1 000 €
	Caterham	Premier :	500 €
	V.H.C.	Premier :	500 €

Les prix ne sont pas cumulables.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.1 Presse

Les journalistes voulant couvrir la manifestation devront retirer leur accréditation auprès de : Jacques FURET, responsable du Service Presse

11.2 Divers

Tout véhicule de démonstration ou d'essai non autorisé sur le parcours de la course par l'organisateur sera exclu.